

Séance du 24 avril 2025

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; Echevins
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS, Conseillers Communaux ;
M. M. LENEL, Directeur Général ff.

Monsieur le Président ouvre la séance et aborde ensuite l'ordre du jour :

RCA Frameries Développement - Plan d'entreprise 2025-2029

Les statuts de la Régie Communale Autonome Frameries Développement prévoient que son Conseil d'Administration établit et adopte chaque année un plan d'entreprise.

Celui-ci fixe les objectifs et la stratégie à court et moyen terme de la Régie.

En date du 03 avril 2025, le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome Frameries Développement a approuvé son plan d'entreprise 2025-2029.

Celui-ci prévoit une intervention communale, via le mécanisme des subsides liés aux prix, de 443 080 € TVAC pour l'année 2025.

Il appartient maintenant au Conseil Communal de prendre connaissance et d'approuver ce document.

Madame van HOUT prend la parole et explique le point dans les grandes lignes. Ce plan d'entreprise propose un produit d'exploitation de 978.815 €, avec une part communale de 418.000 €.

L'augmentation de cette part est justifiée par l'importance de deux gros dossiers, le RSB et la rénovation énergétique. La RCA est engagée dans un crédit d'une durée de 20 ans. Pour compenser ces coûts pour cette année 2025, il y aura une augmentation de la politique foncière avec une injection de 4 projets immobiliers, à savoir la maison rue de Fleignies (qui fera l'objet d'une vente directe), les terrains de Colfontaine et l'école Léopold qui feront l'objet d'une étude, et le Coron Sainte Waudru qui sera aménagé dans le but d'être exploité (garages). Ces projets devraient permettre de soutenir la politique sportive. Au niveau des investissements on peut également souligner le club de tennis et la mise à jour des normes incendie. Pour 2025, il y aurait un bénéfice de l'ordre de 45.000 euros.

Monsieur MALOU prend la parole, il s'étonne de voir que c'est Madame van HOUT qui a pris la parole à la place du Président de la RCA. Mais étant donné qu'il vient d'être installé, on va lui laisser le bénéfice du doute.

Le plan d'entreprise de la Régie Communale Autonome (RCA) Frameries Développement est un point essentiel.

En tant que conseiller communal du groupe PS, Monsieur MALOU souhaite exprimer, à la fois leur vigilance et leur préoccupation face à un document qui, s'il a

le mérite de la clarté sur les besoins de financement et la gestion courante, manque selon eux d'une véritable ambition structurante pour l'avenir des infrastructures sportives et, surtout, pour l'accompagnement des clubs sportifs locaux.

Premièrement, le plan présenté repose quasi exclusivement sur l'intervention communale pour équilibrer les comptes de la RCA, sans esquisser de pistes nouvelles pour générer des recettes propres. Cette dépendance structurelle à la subvention communale, qui bondit de 418 000 € à plus de 746 000 € dès 2026, n'est pas soutenable à moyen terme. Elle fait peser un risque réel sur les clubs sportifs, notamment le club de football, qui est déjà confronté à une augmentation non négligeable des droits d'accès. Cette hausse, si elle n'est pas compensée par un subside communal équivalent, mettra directement en péril la survie-même de ce club, essentiel à la vie sportive et sociale de notre commune.

Deuxièmement, ils constatent l'absence totale d'une stratégie foncière dans le plan d'entreprise. La gestion dynamique du foncier est pourtant cruciale pour générer des revenus complémentaires et diversifier les ressources de la RCA. Il est urgent de valoriser les terrains disponibles, de réhabiliter les espaces sous-utilisés et de développer des partenariats avec le secteur privé pour créer de nouvelles activités génératrices de revenus. Cela permettrait non seulement de réduire la dépendance à la subvention communale mais aussi de préserver l'accessibilité des infrastructures pour les clubs sportifs.

Troisièmement, ils regrettent l'absence d'objectifs chiffrés en matière de création d'activité ou d'optimisation de l'utilisation des équipements. Le plan se contente d'une gestion « au fil de l'eau », sans ambition de développement économique, social ou environnemental. Ils attendaient une vision plus proactive, incluant par exemple la création d'activités complémentaires (événements sportifs, stages, location à des entreprises en dehors des horaires de clubs) ou encore la mise en valeur de terrains inexploités.

Quatrièmement, il est urgent d'anticiper l'avenir. La pression sur les finances communales ira croissant dans les prochaines années. Si la RCA ne diversifie pas ses sources de revenus, l'augmentation des tarifs pour les clubs sportifs sera inévitable, ce qui mettrait en difficulté beaucoup d'entre eux et nuirait à l'accessibilité du sport pour tous. Il est de leur responsabilité d'agir dès maintenant pour préserver ce qui fait la force de Frameries : un tissu sportif dynamique, accessible et solidaire. En conclusion, le groupe PS demande des garanties fermes sur plusieurs points critiques:

- Que la RCA et la majorité présentent rapidement une stratégie foncière ambitieuse, incluant un inventaire du patrimoine, l'identification de nouvelles opportunités d'activités et la recherche de partenaires pour développer des projets à haute valeur ajoutée sur les terrains disponibles.
- Que des objectifs clairs et chiffrés soient intégrés au plan d'entreprise pour diversifier les recettes et garantir la soutenabilité financière de la RCA, sans augmentation des tarifs pour nos clubs sportifs.
- Que les tarifs de la salle omnisports restent stables, et que toute augmentation des droits d'accès pour le club de football soit compensée par une augmentation correspondante du subside communal, afin de préserver la viabilité de ces clubs essentiels à notre communauté.

Monsieur MALOU dit que son groupe restera attentif à l'évolution du dossier et continuera à défendre une politique sportive accessible à tous, ambitieuse, innovante et résolument tournée vers l'avenir de Frameries.

Madame van HOUT répond en disant qu'elle se réjouit de l'intérêt que le groupe PS porte à la RCA. Et la première marque d'intérêt, c'est la présence lors des réunions. Or, lors du Conseil d'Administration qui s'est déroulé en décembre 2024, et où Madame van HOUT était encore en majorité avec le PS, le groupe PS a décidé de boycotter la séance de la RCA mettant en péril certaines décisions qui auraient pu mettre à mal le fonctionnement de l'outil. Ce faisant, le groupe PS alors qu'il était encore en majorité, n'a pas assumé ses responsabilités jusqu'au bout du mandat et ne s'est à l'époque, pas posé la question des conséquences éventuelles. Il est un peu mal placé aujourd'hui pour vouloir donner des leçons...

Sur le fond, la RCA est un outil qui a été mis en place sous la précédente majorité et toutes les remarques qui sont faites aujourd'hui sont des aspects des choses qui sont parfaitement connus et ne sont pas neufs, qu'il s'agisse de la nécessité de développer la politique foncière, la diversification des recettes et le maintien du soutien aux clubs. C'est notamment le cas du coût de la cafétéria du nouveau complexe de football : les chiffres figurant dans le plan d'entreprise 2025 sont les mêmes que ceux du plan d'entreprise initial prévisionnel, qui a servi pour l'obtention des subsides. C'est donc dès cet instant que la question du financement aurait dû se poser, de la capacité du club concerné à gérer la cafétéria et à en supporter le coût. Peut-être eut-il été opportun également d'informer le club à l'époque sur la valeur de l'outil, ce qui n'a pas été le cas. Madame van HOUT ne peut que déplorer un manque de transparence avec le club à ce niveau mais aussi un manque d'anticipation quant au financement. Il est un peu facile aujourd'hui d'exiger des garanties.

Au niveau de la politique sportive, il est indéniable que les nouvelles infrastructures de football seront un atout. La question du mode de fonctionnement avec le club fait l'objet de discussions actuellement directement avec les responsables du club et ne sont pas à l'ordre du jour du conseil. L'objectif est bien évidemment de trouver une solution soutenable pour le club. De manière générale, elle relève que les actions relatives au développement de la politique sportive via Frameries Sports ne sont pas lisibles à travers le plan d'entreprise qui est une projection financière mais via l'action de terrain au quotidien et notamment l'organisation de nouveaux stages, en collaboration avec les clubs sportifs.

Pour le surplus, Madame van HOUT répond sur la question de l'augmentation des tarifs de la salle Max Audain que le projet de nouvelle grille tarifaire avait été travaillé directement en collaboration et en accord avec Monsieur MALOU, alors Echevin des Sports. Elle est donc étonnée d'entendre ses critiques aujourd'hui, d'autant que cette nouvelle grille prévoit un système de tarifs dégressif (prime à la fidélité) qui n'est en rien inintéressant pour les clubs.

Enfin, au niveau de la politique foncière, elle rappelle avoir expliqué l'injection de 4 projets immobiliers importants sur l'année 2025, dont un qui rapporte déjà plus ou moins 150.000€ via une vente immédiate (rue de Fleignies). Le développement de la politique foncière est donc en cours et l'objectif est de continuer à « approvisionner » la RCA en matière foncière. Le plan d'entreprise se veut également ambitieux de par les recrutements qui y sont également prévus, notamment un support administratif, afin de permettre le développement de cette politique foncière. Le suivi des gros

dossiers en cours comme la rénovation énergétique de la salle Max Audain et le projet RSB prennent un temps considérable et empêchent de se concentrer sur d'autres tâches. Le recours à des investisseurs privés est également une option qui sera activée. A cet égard, Madame van HOUT souligne que le choix du nouveau Président de la RCA n'est pas innocent car Monsieur COUPE dispose de compétences en ce domaine qu'il pourra mettre à profit.

En conclusions, Madame van HOUT relève que le problème de la RCA est que dès sa constitution, elle s'est retrouvée confrontée à des charges conséquentes via des gros projets à financer et que l'activation de la politique foncière et de tous les leviers de financement possible, afin de soulager le coût pour la collectivité, n'intervient que dans un second temps. Parler d'un manque d'ambition, n'est pas juste dans ce contexte, étant donné l'historique, partagé et connu par le groupe PS.

Monsieur MALOU répond qu'effectivement ils ont boycotté la réunion du CA de la RCA de décembre 2024 car il y avait à l'ordre du jour un point relatif à la gestion de la buvette de la salle Max Audain pour lequel il reproche à la Présidente d'avoir voulu passer en force. Il ne souhaitait pas voter ce point. En matière sportive, c'est fort de dire que Monsieur MALOU n'a rien fait, il s'est très fort impliqué avec Monsieur DRAUX, il donne quelques éléments par rapport à la politique du PS. Frameries est un pôle sportif important. Il y a un club de foot, un club de tennis, un club de rugby, une salle de sport. Quand le PS était avec le MR, ils sont allés chez le Ministre chercher le subside du club de foot. Il y avait des critères pour aller chercher les partenariats. Aujourd'hui le club sait très bien que ce bâtiment devait être optimisé et on ne va pas faire endosser le coût des installations aux clubs sportifs. Dire que Monsieur MALOU est inexistant parce qu'il n'a pas assisté à une réunion, c'est un peu fort. Quand il était Echevin, il avait proposé la gratuité du matériel pour les clubs sportifs, les subventions ont été revues,....Effectivement, à l'époque la RCA travaillait à l'envers car la charge était importante, aujourd'hui on travaille sur une matière sportive et cela coûte beaucoup au niveau de la RCA, c'est pour cela qu'il y a une inquiétude des clubs. Il aurait fallu travailler sur le foncier avant mais il fallait remettre de l'ordre. Aujourd'hui, il faut des garanties.

Madame van HOUT répond qu'il n'était pas utile pour Monsieur MALOU de faire le bilan de son action en tant qu'Echevin des Sports car elle n'a jamais dit qu'il n'avait rien fait. Elle a juste relevé que le groupe PS ne s'était pas présenté au dernier CA de la RCA de la mandature passée, sans s'être excusé, bloquant de cette manière le bon fonctionnement de l'organe. Elle conteste avoir jamais tenté en tant que Présidente de faire passer un point en force. L'attribution de la concession de la buvette de la salle Max Audain relève d'ailleurs de la compétence du bureau et non pas du CA. Vu les débats de cette question avait soulevé, il avait été mis à l'ordre du jour du CA par souci de transparence.

Monsieur MALOU demande qui gère la buvette aujourd'hui ?

Madame van HOUT répond qu'il s'agit du club de Basket, selon un contrat de concession qui lui a été attribué par le Bureau, lequel reprend des membres de toutes les composantes politiques, dont le PS. Le dernier CA en faisait d'ailleurs état à titre informatif. L'idée qui avait été défendue était de proposer aux clubs la gestion de celle-ci via un contrat de concession. Il y a eu un appel et un seul club a répondu

et cela date de l'ancienne mandature. Monsieur MALOU en tant qu'Echevin des Sports, tout comme le représentant PS au Bureau de la RCA, en était parfaitement informé et elle s'étonne de cette soudaine « perte de mémoire ». Elle rappelle avoir mis fin au précédent contrat de gérance de cette buvette qui était réellement problématique et que le club qui gère actuellement est très correct, paye ce qu'il doit et respecte les heures d'ouverture, pour la plus grande satisfaction de l'ensemble des clubs qui fréquentent le centre sportif.

Au niveau de la situation du club de foot et des nouvelles infrastructures, en ce compris la buvette, le plan d'entreprise ne fait que mentionner le coût de la concession. La question de la prise en charge de ce coût est toute autre et des discussions sont en cours avec le Président du club de foot, Fabrice MATANI, pour explorer toutes les pistes et trouver avec lui des solutions, l'objectif étant bien d'accompagner le club et de veiller au développement de la politique sportive.

Monsieur MALOU dit qu'au niveau de la buvette de la salle Max Audain, il y a eu un appel à concession mais les clubs étaient incapables de gérer cela toute la journée, il n'y avait qu'un seul club qui pouvait le faire. Le club de foot, lui, s'installe bientôt dans les nouvelles infrastructures et il ne pourra pas se retourner en 2 ou 3 mois. Il faut donc des garanties. Aujourd'hui le club devra payer 56.000 €, est-ce que la Commune va les soutenir ?

Monsieur DISABATO répond qu'il lit les nombreuses publications de Monsieur MALOU sur les réseaux sociaux où il s'attribue tous les mérites. Monsieur Malou semble est responsable de tout sauf du déficit. Or, Il y a un déficit de plus de 2 millions d'euros. Monsieur Disabato dit découvrir ce que Monsieur Malou a promis à gauche et à droite sans savoir comment financer ces promesses. Il faut garder un équilibre au niveau des finances. Dans le plan d'entreprise de l'année passée, on parlait déjà de 571.000 € à payer cette année alors que la nouvelle majorité a diminué cela à 418.000 € . Monsieur DISABATO n'est là que depuis 4 mois et Monsieur Malou lui demander de faire ce qui n'a pas été fait depuis 10 ans. Il indique être un amateur de foot mais il faut être cohérent et ne pas faire de promesses qui ne seront pas tenues. Il y a eu un dialogue avec Monsieur MATANI et tout se passe bien. Le prix réel pour la construction du RSB, c'est près de 200.000€ par an. Il faut trouver des solutions pour le reste, ce sont des choses qui sont évoquées depuis longtemps. Par ailleurs pour diversifier les activités de la RCA pour financer la politique sportive, il n'y a aucun débat entre les groupes politiques, nous sommes tous d'accord. Cependant, il faut maintenant procéder à des engagements au niveau administratif, ce qui va permettre au Directeur de travailler sur autre chose et notamment sur les aspects de diversifications.

Il n'a pas de problème à rencontrer Monsieur COQUELET, c'est une personne très ouverte qui s'investit vraiment. D'autre part, I faut faire des partenariats. Il faut solliciter les entreprises afin qu'elles puissent sponsoriser, il faut les convaincre de mettre de l'argent. Fabrice MATANI est inquiet et c'est normal, mais il y aura des solutions.

Monsieur MALOU dit que si l'ancienne gérance de la buvette de la salle Max Audain était catastrophique, c'est la RCA qui pilotait cela et donc c'était Madame van HOUT et avant elle, Monsieur BATTELLO et aujourd'hui, venir dire que c'est lui n'est pas

juste, il faut prendre ses responsabilités. Madame van HOUT rappelle que si elle n'a pas été associée au choix de la précédente gérante, c'est bien sous sa présidence que la RCA a mis fin à son contrat, mais que cela n'a pas de rapport avec les débats du jour. Le Bourgmestre soutient que ce sont les socialistes qui ont désigné la gérance précédente qui doit encore près de 15.000 € pour la location de la buvette. Par ailleurs, il indique que lors du débat électoral à TéléMB, qu'on peut retrouver sur Internet, c'est Monsieur Malou même qui défendait l'option d'un seul club qui gèrait la buvette de la salle Max Audin.

Monsieur MATANI dit qu'il est au centre des débats et qu'il veut prendre la parole pour les 400 membres qui représentent son club. Il y a une réalité qui est là aujourd'hui c'est qu'ils ont vécu de mauvaises années, les installations étaient obsolètes et puis l'ancienne majorité a sorti le projet. C'est une bouffée d'oxygène car l'avenir peut être envisagé avec sérénité mais cette épée de Damoclès est énorme et ce qui l'interpelle c'est qu'il entend parler de chiffres astronomiques par rapport à la location, c'est énorme pour un petit club. Il s'inquiète. Son équipe est présente aujourd'hui car cela fait deux ans qu'il demande de faire des efforts et il espère que des solutions pourront être trouvées car à un moment donné, il ne sait pas comment il va pouvoir garder toutes les personnes qui l'aident, pour financer les coûts et il a peur que cela ne s'améliore pas. La seule chose serait d'augmenter les cotisations mais il ne pourra pas les doubler car il est confronté à des enfants qui viennent seuls sans leurs parents et qui n'ont pas de moyens financiers. Si on veut une ambition sportive derrière, il faut une commune qui accompagne le club. On peut fonctionner avec des sponsors, mais d'une année à l'autre, si le sponsor n'est pas là, le club croule. Il faut un fonctionnement interne. Il compte dès lors sur le soutien du Collège. Les jeunes viennent pour se changer les idées, avoir une vie sociale, sortir d'une vie compliquée que les jeunes ont actuellement et qui sont confrontés à l'abandon, au harcèlement,.... Sa seule priorité, c'est cela, il sait où est sa priorité et espère que celles du collège vont rejoindre les siennes. Chaque semaine, il a des enfants qui jouent en jaune et noir et qui représentent Frameries. Il se battra pour eux car ils sont tous là ce soir et ils sont tous logés à la même enseigne et il n'y a pas de couleur politique qui compte. Il ajoute que leur mission à tous, au sein du conseil communal, c'est de travailler pour améliorer les choses uniquement dans l'intérêt des citoyens de Frameries.

Monsieur DUPONT prend la parole, il ne va pas revenir sur la situation des clubs de foot, il veut contextualiser sur la politique foncière car quand on fait appel aux émotions et aux sentiments négatifs qui occultent la faculté aux uns et aux autres de rationaliser les choses. Cette RCA a été une opération fructueuse pour le CPAS qui a pu racheter une maison de repos privée. Ensuite, elle n'a pas été dissoute mais il n'y avait plus d'activité propre. Puis, à partir de la mandature précédente, tous ensemble, il a été décidé de réactiver la RCA pour poursuivre 2 objectifs. La RCA est un outil très intéressant pour développer une politique sportive, c'était un engagement pris durant la mandature précédente où il y avait eu des investissements pour le club du rugby, et maintenant c'est pour le foot, le fait d'être en RCA faisant que cela allait être plus facile pour obtenir les subsides wallons. Ils étaient conscients des investissements importants qui allaient générer des difficultés financières. L'idée de se lancer dans une politique foncière a fait que la raison sociale de la RCA a été changée en ce sens et personne ne le met en cause. Le débat de la RCA, c'est le débat du Conseil Communal. Par rapport à ce qui a été

rapporté à Monsieur DUPONT du dernier Conseil d'Administration, c'est qu'il ne sent pas dans les documents présentés une vue ambitieuse par rapport à la politique foncière. Une série d'actions ont été enclenchées pour doter la RCA d'un patrimoine foncier. Il y a plusieurs bâtiments dans la Commune qui ont une valeur et qui pourraient revenir dans le patrimoine de la RCA, notamment terrains probeldom, terrains avenue Fénélon, terrains d'activités économiques mixtes,...et qui pourraient faire rentrer de l'argent. Une mission a été confiée à l'IDEA et a été accomplie dans une première phase mais leurs honoraires étaient très élevés. Monsieur DUPONT dit qu'il n'y a pas que l'IDEA. Ces terrains pourraient aussi venir s'ajouter. C'est du travail mais cela en vaut la peine. Si on veut mener une opération immobilière rentable, cela ne se fait pas tout de suite, il faut créer une source qui va s'auto-alimenter. Alors pourquoi ne pas consacrer une somme en complément de la dotation communale, 85.000€ d'investissement pour une capacité d'emprunt de 1.500.000€ et là, il est possible de mener des opérations immobilière (réaliser des achats, des ventes, des mises en location,...), cela a un double avantage de doter la Commune d'un patrimoine immobilier qui a moyen et long terme rapportera des sommes importantes à la RCA. Le calcul dès le départ permettrait à une échéance de 5 à 10 ans de rééquilibrer les comptes. Il y a des actions très concrètes à mener, il faut se doter des moyens humains, techniques et financiers pour réaliser ces opérations. Il ne faut pas oublier que les budgets et une partie de la dotation communale étaient au budget communal. Ces sommes ont été sorties du budget communal et transférées à la RCA, ce ne sont pas des dépenses en plus sur le budget. Sur le fond, on peut se rejoindre mais sur la manière de faire les choses, cela appartient au Collège.

Madame van HOUT répond à Monsieur DUPONT que son propos touche effectivement au fond du problème et que c'est l'unique débat qui aurait dû avoir lieu aujourd'hui. Pour répondre, il a été décidé d'injecter 4 projets dont 1 qui sera rentable rapidement. Il a été procédé à la mise en vente immédiate de la maison de la rue de Fleignies. Pour ce qui concerne l'Ecole Léopold, ils n'ont pas les compétences pour le faire, il faut voir clair sur la façon dont on peut rentabiliser ce bâtiment, il faut faire une expertise. Pour le Coron Ste Waudru, il y aura la construction de garages, ce qui sera rentable à court terme. Pour ce qui concerne l'immobilier dormant de l'administration communale, un cadastre du patrimoine a été demandé. Le travail est en cours. De par le recrutement d'un second agent administratif pour venir en soutien du Directeur de la RCA, la priorité est bien mise sur le développement des missions foncières de la RCA.

Monsieur DISABATO dit que par rapport au foot, ils sont ses enfants préférés mais que, comme Bourgmestre, ils ne sont pas ses seuls enfants, c'est cela la vraie difficulté, ce que l'on donne à l'un, il faut le donner à l'autre et à un certain moment, il faut prendre tout en compte, et trouver des solutions mais ce n'est pas simple même s'il a envie de dire oui. Ce sont les jeunes qui l'intéressent et non les débats politiques. Par rapport à Monsieur DUPONT, il veut le remercier car c'est toujours agréable de débattre avec lui car il a retracé les éléments relatifs aux enjeux pour les prochaines années sans caricature. Il a raison sur le moyen et le long terme, c'est imaginable. Il faut pouvoir faire des investissements, il faut donc faire des choix. Un projet se dégage de loin, il s'agit de probeldom. Pour la rue de Fleignies, la vente est 90.000 €, ce qui fera 3.000€ par an mais c'est insuffisant vu les enjeux financiers qui se comptent en centaines de milliers d'euros par an. Au niveau énergétique, il y a

aussi moyen d'aller des chercher des montants. Pour les garages au Coron Sainte-Waudru, cela ne rapportera pas beaucoup mais il partage le fait qu'il faut se constituer au fur et à mesure un petit patrimoine.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

PAR 15 VOTES "POUR" (BE FRAMERIES - MR&VOUS - MICHEL DELIGNE) ET 12 "ABSTENTIONS" (PS)

Article unique :

D'approuver le plan d'entreprise 2025 - 2029 de la Régie Communale Autonome Frameries Développement.

La délibération requise est adoptée.

Augmentations de cadre en maternel au 24 mars 2025 : Ecoles : de la Victoire et Léo Collard - Ratification

Sur base de la circulaire n° 9308 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, quatre augmentations de cadre sont prévues au cours de l'année scolaire 2024-2025.

- Le 11e jour de classe après les congés d'automne, soit le mardi 19/11/2024;
- Le 11e jour de classe après les vacances d'hiver, soit le lundi 20/01/2025;
- **Le 11e jour de classe après les congés de détente, soit le lundi 24/03/2025;**
- Le 11e jour de classe qui suit les vacances de printemps, soit le lundi 26/05/2025.

De plus, chaque implantation maternelle bénéficie de 2 périodes de psychomotricité par emploi entier d'instituteur maternel, celles-ci sont ajustées au cours des 4 dates d'augmentation de cadre en maternel.

Mme lafolla Rosanna, Directrice d'école à la Victoire et Mr Watelet Michaël, Directeur d'école au groupe scolaire de la Libération/Léo Collard, informent le Pouvoir Organisateur qu'une ouverture de classe à 1/2 temps peut être prévue le lundi 24/03/2025, au sein de leurs écoles et sur base du nombre d'élèves inscrits, comme suit :

La Victoire :

- au 01/10/2024 : 95 élèves été inscrits = 5 emplois temps plein;
- au 20/01/2025: 106 élèves été inscrits = 5 emplois temps plein + 1/2 temps.
- au 24/03/2025: 116 élèves été inscrits = 6 emplois temps plein + 2p en psychomotricité.

Léo Collard :

- au 01/10/2024 : 32 élèves été inscrits = 3 emplois temps plein ;

• au 24/03/2025 : 36 élèves été inscrits = 3 emplois temps plein + 1/2 temps.
Le comptage des élèves est effectué le vendredi 21/03/2025 à la dernière heure de cours.

Sont pris en compte :

Les élèves âgés d'au moins 2 ans et 6 mois qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, et qui ont fréquenté l'école ou l'implantation considérée en y étant présent pendant 8 ½ jours, répartis sur 8 journées de présence effective (une journée complète de fréquentation compte donc pour un seul ½ jour) entre le 20/01/2025 au 21/03/2025, et pour autant que leur inscription soit toujours effective le jour de l'augmentation de cadre ;

Les élèves en âge d'obligation scolaire qui fréquentent régulièrement l'école ou pour lesquels des absences injustifiées ont été signalées conformément aux règles en vigueur

Il appartient aux membres du Collège communal d'ouvrir en maternelle, au 24 mars 2025 :

- 1/2 emploi l'école de la Victoire + 2 p de psychomotricité.
- 1/2 emploi à l'école Léo Collard

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De ratifier la délibération du Collège communal du 3 avril 2025 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école de la Victoire, à dater du 24 mars 2025, sur base des 116 élèves inscrits.

Article 2 :

De ratifier la délibération du Collège communal du 3 avril 2025 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école Léo Collard, à dater du 24 mars 2025, sur base des 36 élèves inscrits.

Article 3 :

De ratifier la délibération du Collège communal du 3 avril 2025 relative à la décision d'ouvrir 2 périodes supplémentaires en psychomotricité, à l'école de la Victoire, à dater du 24 mars 2025, sur base de l'emploi entier généré.

Article 4 ;

De maintenir ces emplois jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition d'un tracteur : Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation du marché public.

Il est préconisé d'acquérir un nouveau tracteur plus puissant qui sera mieux adapté aux accessoires agricoles du service technique communal.
Dans cette optique, le service technique communal a établi le cahier des charges N° 2025/002 ayant pour objet "Acquisition d'un tracteur".
Le Conseil en prévention a établi un rapport en date du 31 janvier 2025.
Le montant estimé de ce marché public de fournitures s'élève à 172.425 € TVAC.
Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2025/002 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un tracteur", établis par le Service Technique communal des Travaux.
Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 142.500,00 € hors TVA ou 172.425,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3:

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 136/743-98 (n° de projet 20250038).

La délibération requise est adoptée.

Demande d'avance en trésorerie pour mise en œuvre du projet "Destination Terrils II"

Suite à la présentation du projet Interreg "Destination Terrils II" de la Maison du Tourisme de la Région de Mons en date du 27 janvier 2025, celle-ci nous a fait parvenir un courrier afin de demander une avance en trésorerie.
En effet, ce projet est financé à hauteur de 20% par des fonds propres de l'organisme, ce qui impacte grandement leur trésorerie. De plus, le délai de réception des fonds européens est d'environ 15 mois.

L'organisme demande donc une avance de trésorerie, aux 5 communes (Mons, Frameries, Quaregnon, Colfontaine et Boussu) concernées par le projet, répartie au prorata de la population.

Leur besoin en trésorerie est estimé à 140.000,00€ et la participation de Frameries s'élèverait à 17.043,00€.

Cette avance en trésorerie sera remboursée dès que l'organisme aura perçu le solde de la subvention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver la demande d'avance en trésorerie s'élevant à 17.043,00€.

Article 2 :

D'inscrire les crédits nécessaires dans la modification budgétaire comme suit :

- 56103/43501 Maison du Tourisme Mons projet destination Terrils II : 17.000,00€
- 56103/38048 Maison du Tourisme Mons projet destination Terrils II : 17.000,00€

La délibération requise est adoptée.

Procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31/12/2024

En vertu de l'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Directeur Financier transmet le procès-verbal de vérification de l'état de la caisse communale au 31/12/2024 qui s'est tenue en présence de Monsieur le Bourgmestre Emmanuel DISABATO.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

De prendre acte du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31/12/2024.

La délibération requise est adoptée.

Révision de la redevance applicable pour la vente des sépultures

Le Conseil communal du 21 février 2002 a arrêté la redevance applicable pour la vente des sépultures.

Depuis, la redevance n'a jamais été révisée alors que certains coûts, comme ceux des matériaux, ont augmenté. Ainsi, il ressort notamment d'une étude réalisée par les services communaux que les caveaux 2 fours, 4 fours et 6 fours vendus aux personnes de l'entité et hors entité, le sont à perte.

Dans un souci de bonne gestion, et étant donné que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public (cfr Plan de gestion) ; il serait nécessaire de revoir la redevance des sépultures.

A cette fin, il est proposé de prendre connaissance de la grille annexée à la présente note et d'approuver la nouvelle redevance proposée.

Par la suite, afin d'assurer une révision automatique se basant sur un critère objectif, il serait judicieux chaque année, au mois de janvier :

- Pour les concessions de terrains : appliquer le calcul de l'indice santé arrondi à la cinquième unité supérieure la plus proche ;
- Pour les caveaux et les cellules de columbariums : appliquer la formule de la révision des prix dans le cadre des marchés publics / SPF Economie (contrats de construction - révision des prix des matériaux publiés par la Mercuriale).

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les dispositions communales en vigueur, permettent tous les 30 ans, sous certaines conditions, le renouvellement des sépultures. Il est proposé de fixer le renouvellement au prix de la concession de terrain.

Dans un autre registre, le « Règlement communal sur les funérailles et sépultures » indique que des plaquettes commémoratives fournies et vendues par la commune doivent être disposées sur une stèle mémorielle prévue à cet effet à proximité des parcelles de dispersion. La durée de concession des plaquettes est de 10 ans renouvelable. Il est proposé de fixer le prix forfaitaire de 50 euros pour une plaquette.

Monsieur STIEVENART prend la parole. Comme il a pu le dire lors de la commission, la nouvelle majorité a décidé de maintenir le service offert aux citoyens qui souhaitent acheter une sépulture. Certaines communes, comme Mons ou Boussu, n'offrent pas ce service, elles laissent aux particuliers concernés de passer par une entreprise privée, qui elle, et c'est normal fait un bénéfice avec un coût final plus élevé pour les citoyens.

S'agissant d'un service offert, ce dernier doit être traité, via le paiement d'une redevance. Redevance qui doit couvrir le coût du service rendu. En résumé, dépense = recette. Donc la commune ne gagne rien.

Depuis plusieurs années, la commune vend ses sépultures, largement en-dessous du coût réel.

Dans le plan de gestion, conclu par l'ancienne majorité, avec le CRAC, le déficit annuel est estimé à 84.000 euros. Pas étonnant, quand on sait, que le tarif fixant les redevances en la matière, date du 1er mars 2002.

Aujourd'hui, le CRAC exige la mise en œuvre concrète des engagements pris antérieurement, vu les grosses difficultés financières de la commune. C'est ainsi, qu'une nouvelle grille tarifaire des redevances est proposée au conseil communal de ce soir.

Cette nouvelle grille tient compte des derniers prix de revient, calculés sur base des dernières adjudications publiques.

Ainsi, pour un caveau de 2 fours, le prix de revient a été calculé à 1.650 euros, contre 1.000 euros en 2002.

Le prix concession terrain a été adapté, selon l'indice santé. Il passe pour une surface de 2,75 m² à 360 euros contre 210 euros en 2002.

Enfin, la formule retenue pour adapter annuellement les prix, est celle utilisée dans toutes les adjudications publiques. Formule qui intègre l'évolution du coût des matériaux et des salaires.

Monsieur MALOU dit que son groupe souhaitait aussi y arriver car il s'agit de coûts importants. Il voulait arriver à un équilibre. Ce qu'ils reprochent, c'est que cela va trop vite. Ils pensent qu'il aurait fallu lisser les coûts car ici pour un caveau deux fours, de 1210 € on passe au double. Il aurait fallu faire cela plus doucement. La marge est trop brutale car de plus, ensuite il y aura l'index. Le groupe PS s'abstient donc sur le point.

Monsieur STIEVENART répond qu'il faut savoir que de 2020 à maintenant, il a additionné les index, il y en a eu 15. Les services ont donné les indications sur les coûts réels et il est impossible de continuer à vendre à perte. Il faut respecter les engagements vis-à-vis du CRAC. Par ailleurs, il y a 5 ans, si on avait appliqué la formule proposée par les socialistes, avec une indexation selon l'ABEX, nous en serions aujourd'hui à un prix de 1950 € au lieu des 1650 euros actuels.

Monsieur DUPONT a une question technique car il y a deux ou trois ans, il y avait déjà eu des discussions ce sujet et Be Frameries était opposé à l'indice santé. En 2002 il était à 504 et aujourd'hui il est à 1048. La formule utilisée dans les cahiers des charges est la même utilisée partout en Belgique, à la hausse comme à la baisse, c'est purement technique et cela est indiqué au Moniteur belge. Il y a un deuxième tarif pour les personnes extérieures à l'entité. Il est prévu que quelqu'un qui aura habité pendant 10 ans de manière consécutive Frameries, bénéficiera des mêmes tarifs.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

**PAR 15 VOTES "POUR" (BE FRAMERIES - MR&VOUS - MICHEL DELIGNE) ET
12 "ABSTENTIONS" (PS)**

Article 1

De fixer une nouvelle redevance pour les sépultures en approuvant la grille annexée à la présente note.

Article 2

De revoir automatiquement une fois par an au mois de janvier la redevance des sépultures comme suit :

- Pour les concessions de terrains appliquer le calcul de l'indice santé arrondi à la cinquième unité supérieure la plus proche ;
- Pour les caveaux et les cellules de columbariums : appliquer la formule de la révision des prix dans le cadre des marchés publics / SPF Economie (contrats de construction - révision des prix des matériaux publiées par la Mercuriale).

Article 3

De fixer le renouvellement de la sépulture au prix de la concession de terrain.

Article 4

De fixer le prix de la plaquette commémorative au prix forfaitaire de 50 euros pour 10 ans.

La délibération requise est adoptée.

Masterplan Transition Climatique : Plateforme locale de rénovation énergétique

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement wallon a lancé en 2024 un appel à projets visant à augmenter le soutien à la rénovation énergétique des logements, en soutenant financièrement des plateformes locales de rénovation déjà actives et en leur permettant d'élargir leur territoire.

L'asbl Homecorenov, plateforme active sur le territoire montois, a été retenue dans le cadre de cet appel en vue d'élargir sur territoire.

Le territoire de Frameries est donc désormais couvert par cette plateforme locale de rénovation énergétique au travers du subsidie wallon, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

Bien que le déploiement de ce service gratuit aux bénéfices des citoyens de Frameries ne nécessite aucun apport financier de la part de la Commune, une convention formalise les engagements de chacun en fixant les critères nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ,
F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,

J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver la convention avec la plateforme locale de rénovation énergétique, Homecorenov ASBL.

La délibération requise est adoptée.

Proposition de modification du périmètre de la zone bleue – Suppression du parking « P3 Harmonie » et harmonisation des durées de stationnement.

Dans un souci de gestion cohérente du stationnement en centre-ville et en réponse aux besoins exprimés par les acteurs locaux, il est proposé de modifier le périmètre actuel de la zone bleue en excluant le parking « P3 Harmonie » (partie arrière du parking cadastré C 949h4) du dispositif, tout en harmonisant la durée de stationnement autorisée dans l'ensemble du périmètre à 180 minutes.

La régulation du stationnement sur un terrain privé tel que cette parcelle C 949h4, doit être formalisée par un règlement autonome du Conseil communal, en vertu de la compétence générale de police administrative.

Monsieur DUPONT dit qu'il s'agit d'un sujet sensible et que le groupe PS n'est pas opposé à des ajustements et des agencements du temps réservé aux personnes qui se stationnent. Il faut savoir pourquoi ces zones bleues ont été installées, ce n'est pas un caprice. Dans le centre de Frameries, il y avait très peu de places et des commerces ont fermé. Les anciens connaissent les sacrifices qu'il y a eu pour arriver à ce qu'il y a aujourd'hui. Cette zone est consécutive à un projet FEDER pour l'aménagement de l'épicentre (10.000.000 €) auquel il faut ajouter un investissement privé en immobilier. La question s'est alors posée, qui allait exploiter le parking et comment ? Certains avaient l'idée de dire que c'était la Commune qui allait gérer, mais c'est beaucoup plus compliqué que cela, il s'agit d'un vrai métier et la Commune n'était pas outillée. Il y a donc eu un marché public auquel le groupe Vinci a répondu et a été désigné. La gestion du parking souterrain est difficilement rentable mais aujourd'hui, il est déficitaire et la compensation se fait sur la zone bleue. Toutes les études réalisées font état d'une énorme difficulté à se garer suite aux voitures ventouses. La zone bleue avait pour objectif d'assurer la rotation des véhicules. La hantise était que le partenaire abandonne et ne demande pas la prolongation de la concession. La concession a été conclue pour 10 ans et à l'époque la majorité ne voulait pas intervenir pour se retrouver avec un parking que la Commune devrait reprendre à son compte. Il y a eu des négociations compliquées avec Vinci. Il a fallu réduire le périmètre pour qu'il y ait des places en suffisance malgré que Vinci le voulait plus étendu. Ils se sont retrouvés face à un interlocuteur qui pourrait changer d'opinion. Alors passer à 3 heures, c'est assez rare, ce n'est pas fréquent du tout et il n'y a pas d'intérêt pour les commerces.

Madame DULIERE demande pourquoi ce parking a été créé ?

Monsieur DUPONT dit qu'il faut voir l'intérêt général de manière globale. Pourquoi ce parking ? Au début des années 90, la rue des Alliés s'est détériorée de manière

importante et dans le haut de la Grand Rue, ce n'était plus que des chancres donc la Commune a pu avoir des moyens wallons. Pourquoi un parking souterrain ? C'est parce qu'il y a eu un financement FEDER (50% Europe, 40% FEDER et 10% Commune). Dès lors sur 10.000.000 €, la Commune n'en a investi qu'un seul.

Monsieur DISABATO dit que c'est un choix politique qui est exprimé pour la première fois : on a financé le parking souterrain par les redevances en surface. La vraie origine de cette mesure est effectivement la problématique des voitures ventouses. Cependant, il arrive souvent que certains soient prévenus du passage de l'agent alors que d'autres n'avaient pas cette chance.

Monsieur DISABATO a reçu les doléances des commerçants. Ils vont essayer de résoudre deux problèmes. Sur le parking de l'Harmonie, les commerçants pourront se garer sur la partie macadamisée. Il faut essayer de garder un juste milieu. Pour le reste, l'objectif est de redynamiser le centre-ville. Pour ce qui concerne le tronçon entre la Grand Place et le rond-point, cela doit rester des commerces. Il faut ramener des gens en centre-ville. Il faut améliorer la communication sur la zone bleue et sur le parking souterrain.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

PAR 14 VOTES "POUR" (BE FRAMERIES - MR&VOUS) ET 12 "ABSTENTIONS" (PS) ET 1 VOTE "CONTRE" (MICHEL DELIGNE)

Article 1er :

D'exclure le parking P3 Harmonie (partie arrière du parking cadastré C949h4) du périmètre de la zone bleue.

Article 2 :

D'abroger les différentes zones bleues existantes dans le quartier formé par les rues des Alliés, J.Dufrane (entre la rue des Alliés et le n°7), de France (entre les rues des Alliés et J.Brel), Hankar, Léon Defuisseaux, Grand Place et le parking Harmonie.

Article 3 :

D'établir une zone bleue d'une durée maximale de 180 minutes dans le quartier formé par les rues des Alliés, J.Dufrane (entre la rue des Alliés et le n°7), de France (entre les rues des Alliés et J.Brel), Hankar, Léon Defuisseaux, Grand Place, et le parking Harmonie (cadastré C950g5) et de matérialiser cette mesure par le placement de signaux à validité zonale, d'entrée et de sortie, reprenant le signal E9a, le pictogramme du disque et la mention « 180 MIN ».

Article 4 :

De soumettre le présent règlement à l'approbation du Ministre des Travaux Publics.

La délibération requise est adoptée.

PCS: rapports financiers PCS, Article 20 année 2024

Conformément au décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale, le pouvoir local rédige les rapports financiers PCS et Article 20 annuels. Dans ce contexte et selon le courriel de la Dics à l'attention des chefs de projet PCS en date du 26 mars 2025, les rapports financiers PCS et Article 20 doivent être soumis pour approbation au Conseil communal et transmis à la Dics, au plus tard, pour le 30 juin 2025 à l'adresse comptabilite.cohesion sociale@spw.wallonie.be.

Les rapports financiers PCS et Article 20 sont générés automatiquement via le module eComptes composé :

- du rapport financier simplifié dûment complété et signé par le Bourgmestre, le Directeur Général ainsi que par le Directeur Financier,
- de la balance ordinaire,
- de la balance extraordinaire,
- du grand livre budgétaire.

Dépenses subvention PCS

Par Arrêté du Gouvernement du 13 février 2020, la subvention PCS pour l'année 2024 s'élève à 228 343,88 €. La part communale minimale obligatoire s'élève à 57 085,97 € soit 25 % de la part Région Wallonne ; sachant que la part de l'Administration pour l'année 2024 s'élevait à 72 615,97 €. Une première tranche de la subvention (75 %) a été versée pour un montant de 171 257,91 €. Le montant total à justifier s'élève donc à 285 429,85 €. Après vérification des preuves de paiement et du rapport financier eComptes, il s'avère que 305 013,14 € ont été justifiés.

Dans ce contexte, une 2^{ème} tranche de 57 085,97 € sera versée à l'Administration après vérification des pièces justificatives par la Dics. Il est à noter que les chiffres présentés sont susceptibles d'être modifiés par le Ministère en raison de leur recevabilité.

Dépenses subvention Article 20

Par Arrêté du Gouvernement du 13 février 2020, la subvention de l'Article 20 pour l'année 2024 s'élève à 15 181,94 €. Dans ce contexte, une première tranche de la subvention (75%) a été versée pour un montant de 11 386,46 €. Après vérification des preuves de paiement et du rapport simplifié eComptes, il s'avère que le subside Article 20 a été ventilé et distribué aux différents partenaires comme suit:

- Asbl Enfant Phare: 4 240,97 €
- Planning familial: 6 700 €
- Régie de Quartiers: 4 240,97 €

Dans ce contexte, une 2^{ème} tranche de 3 795,48 € sera versée à l'Administration après vérification des pièces justificatives par la Dics.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE, F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,

J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1:

D'approuver le rapport financier PCS pour l'année 2024.

Article 2:

D'approuver le rapport financier Article 20 pour l'année 2024.

Article 3:

De transmettre les rapports financiers accompagnés de la délibération du Conseil communal à la Dics pour le 30 juin 2025.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 31 mars 2025. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS

1° Monsieur CAUDRON intervient par rapport à la rue Libiez à Eugies

Il souhaite attirer l'attention sur une situation préoccupante signalée voici quelques jours par un riverain de la rue Albert Libiez, à Eugies.

La rue Albert Libiez constitue une frontière entre les communes de Frameries et de Colfontaine : les numéros pairs se trouvent sur le territoire de Frameries, les impairs sur celui de Colfontaine et la présence d'une école fondamentale dans la rue, côté Colfontaine.

Jusqu'il y a peu, le stationnement dans cette rue était organisé en alternance semi-mensuelle, assurant un équilibre et une certaine fluidité :

- du 1er au 15, interdiction de stationner côté Frameries,
- du 16 au 31, interdiction de stationner côté Colfontaine.

Or, depuis début avril, la commune de Colfontaine a modifié cette organisation :

- retrait des panneaux E7 (interdiction de stationner) de part et d'autre de la rue,
- placement d'un panneau E9e (stationnement obligatoire sur l'accotement) uniquement côté Colfontaine,
- traçage de lignes blanches sur les trottoirs côté Colfontaine, délimitant des emplacements qui bénéficient principalement aux habitants de Colfontaine.

Ces décisions, prises sans information préalable des riverains framerisais, entraînent plusieurs conséquences :

- des manœuvres de stationnement devenues dangereuses,

- Circulation devenue dangereux ;
- des difficultés voire des impossibilités de stationnement pour les habitants de Frameries,
- un non-respect récurrent des distances d'accès aux garages et passages latéraux côté Frameries,

Dès lors, il formule les questions suivantes :

1. La commune de Frameries a-t-elle été informée de ces changements avant leur mise en œuvre par Colfontaine ?
2. Quelles démarches ont été entreprises ou peuvent être envisagées afin de défendre les intérêts des riverains framerisois dans cette situation ?
3. Une concertation avec la commune de Colfontaine est-elle possible pour rétablir des aménagements plus équitables ?

Monsieur DISABATO n'a pas connaissance de cette situation. Monsieur DESPRETZ va prendre contact avec la Commune de Colfontaine et Monsieur DISABATO en parlera au Collège de police.

HOMMAGES A AMELIE WILPUTTE

1. Monsieur le Bourgmestre :

Amélie est née à Mons le 7 juin 1981 et disparue trop tôt à Eugies, le 10 avril 2025, à l'âge de 43 ans.

Elle a étudié les sciences politiques à l'ULB et a travaillé pendant de nombreuses années à la mutualité socialiste et ensuite comme Directrice administrative et RH à la CSD Mons Wallonie picarde. **Amélie, c'était une femme d'engagement, de cœur et de convictions.** C'est comme ça qu'elle a commencé son mandat de conseillère CPAS pendant 6 ans entre 2007 et 2013 et ensuite comme conseillère communale pendant 10 ans de 2012 à 2022. Quand je l'ai connue, elle était la fille de Philippe Wilputte, notre précédent Directeur général. Après quelques temps, elle est devenue pour moi Amélie. Il est des personnes que l'on côtoie toute sa vie en apercevant à peine leur surface. Et il est des personnes qu'on côtoie plus rarement mais qui ont de la densité, de la profondeur, qui vous marquent de leur empreinte indélébile. Amélie faisait partie de cette seconde catégorie.

Dans sa vie professionnelle comme personnelle, Amélie a toujours mis l'humain au centre. Elle savait écouter, conseiller, accompagner chacun avec respect et empathie. Sa porte était toujours ouverte, son sourire sincère, sa parole juste.

Il faut vivre,
L'Azur au-dessus comme un rêve
Prêt à trancher le fil qui nous retient debout
Il faut vivre partout,
Dans la boue et le rêve
En aimant à la fois et le rêve et la boue

Comme je l'ai écrit, le début de ce poème me fait beaucoup penser à Amélie parce qu'elle m'a toujours impressionné de par la force qu'elle dégageait. Le courage, ce n'est pas l'absence de peur. Le courage, c'est la capacité à affronter ses peurs. Et Amélie restera un modèle pour nous de ce qu'est le courage parce que malgré la maladie, elle avait choisi la vie. Le courage de vivre malgré cette épée tendue au-dessus de la tête.

Beaucoup de gens pensent que quelqu'un de courageux, c'est quelqu'un qui n'a peur de rien. Mais ce n'est pas ça, le courage. Le courage, c'est la capacité à faire face à ses peurs. Et de ce que je connais d'elle (et de toi aussi, je dois bien le dire), elle a été une femme courageuse. Elle a affronté ces peurs, elle leur a tenu tête et ça, c'est un hommage à la vie.

Il faut vivre d'amour d'amitiés de défaites,
Donner à perte d'âme, éclater de passion
Pour que l'on puisse écrire à la fin de la fête,
Quelque chose a passé pendant que nous passions »
Quelque chose s'est passé pendant que tu passais, Amélie.
A son mari, Julien, à ses filles, Léa et Milla, à son père Philippe, à sa mère,
Fabienne, à sa famille et à ses proches, au nom de Frameries, nous vous adressons
nos plus sincères condoléances.

2. Monsieur MALOU :

Je ne serai pas très long ce soir.
D'abord, parce que ce n'est pas facile. Ce n'est pas facile pour moi de prendre la parole aujourd'hui, pas facile non plus pour **nous, le groupe socialiste**, d'accepter que notre amie Amélie ne soit plus là.
Mais surtout, parce que le plus bel hommage lui a déjà été rendu.
Il s'est exprimé dans les regards, les étreintes, les larmes, et surtout dans la présence de **centaines de personnes**, venues témoigner leur affection, leur respect, leur reconnaissance lors des visites et des funérailles.
Ce soutien massif prouve à quel point **Amélie était aimée. Appréciee. Respectée.**
Amélie nous a quittés le 10 avril dernier, à l'âge de 43 ans, après plus de cinq années d'un combat acharné contre le cancer. Un combat qu'elle a mené avec un courage exemplaire, une dignité remarquable, et cette force intérieure qui la rendait unique.
Conseillère communale engagée, Amélie n'était jamais dans la demi-mesure. Lorsqu'elle croyait en un projet, elle s'y donnait à 100 %. Mais ce dont chacun se souviendra ici, c'est **sa chaleur humaine, sa spontanéité, sa manière de rassembler, de toucher les cœurs avec simplicité.**
J'aimerais à présent partager avec vous **le message que j'ai publié sur les réseaux sociaux**, au lendemain de son départ. Car ces mots venaient du cœur. Et ils la racontent, tout simplement :
“On a ri, on a chanté, on a vécu. Et maintenant, on pleure.
Elle s'en est allée...

Après des années de lutte contre le cancer, Amélie est partie. Elle laisse derrière elle un vide immense : notre ami **Julien Liégeois**, leurs deux princesses, sa famille, et ses nombreux amis.

C'est cruel. C'est injuste.

Je ne l'oublierai jamais ❤️

Amélie, c'était l'énergie, la spontanéité, la joie.

Une battante, une vraie. Toujours partante, toujours là, toujours elle-même.

Les moments de fête ne seront plus jamais les mêmes sans elle.

Il manquera toujours quelque chose, quelqu'un.

On dit souvent que certaines personnes laissent une trace indélébile dans nos vies. Elle en fait partie.

Et même si la tristesse est immense aujourd'hui, je veux me souvenir d'elle avec le sourire.

Pour honorer sa mémoire. Pour faire vivre encore un peu sa lumière.

Merci pour tout, Amélie Wilputte ❤️

Tu resteras à jamais dans nos cœurs."

Je tiens à adresser une pensée toute particulière à **Julien**, son époux, à **Fabienne**, sa maman, et à **Philippe**, son papa, qui fut **Directeur Général de notre Commune pendant de très nombreuses années**, et qui, tout comme elle, a toujours porté Frameries dans son cœur.

Qu'ils trouvent dans cet hommage l'assurance de notre soutien, notre affection et notre profonde reconnaissance.

Et parce qu'Amélie nous a tant donné, je veux conclure par ces mots, qui lui vont si bien :

"Ceux qui apportent la lumière dans la vie des autres ne peuvent la garder de briller en eux-mêmes."

Amélie nous a apporté cette lumière. À nous maintenant d'en faire vivre l'éclat.

Par le Conseil :

Le Directeur Général ff.,

Le Bourgmestre,

M. LENEL

E. DISABATO